



170522pv

PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Présents : Christophe GUITTON, Marie-Noëlle MINARD, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN

Représentés : Daniel AUDIBERT par Dominique BOUVET, Christelle COMBET par Christophe GUITTON, François FOSSOUX par Laurence NIQUET

Absents : Jean-Philippe TAVARES,

Secrétaire de séance : Thierry DUFOUR

Ordre du jour :

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2017

2° Travaux de la route du Juiliard

3° Demande de subvention pour le plan de gestion du marais de Nyre

4° Fixation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des ZAE de la Communauté de communes Fier et Usse

5° Demande de subvention de la bibliothèque associative « La Fontaine aux Livres »

6° Confection et livraison de repas en liaison froide - Lancement de la consultation

7° Autorisations d'urbanisme

8° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2017

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2017.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° Travaux de la route du Juiliard

Rapporteur Thierry DUFOUR

Comme suite à l'étude routière décidé le 24 novembre 2015 et à la consultation d'un maître d'œuvre pour préparer ce dossier en date du 23 février 2016,

Vu la délibération 2016-14 du 12 avril 2016 ayant retenu le cabinet AEDI pour la mission de maîtrise d'œuvre dans cette opération,

Vu le budget 2017 voté le 11 avril 2017,

Vu l'estimation du coût estimatif des travaux envisagés, soit

Tranche n°1

-410 000 € HT pour la partie allant de la route départementale 14 au carrefour avec la route du Bouchet

Tranche n°2

-45 000 € HT pour le cheminement piéton entre le carrefour de la route du Bouchet et le carrefour avec la route de la Ville,

-135 000 € HT pour l'enfouissement des réseaux secs de la route départementale 14 au carrefour avec la route du Bouchet

Tranche n°3

-300 000 € HT pour la chaussée de la route du Bouchet et le carrefour avec la route de la Ville,

Il est proposé au conseil municipal :

- de lancer la consultation en vue d'effectuer les travaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et à solliciter les subventions correspondantes notamment auprès du conseil départemental de la Haute Savoie.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2017-22

3° - Demande de subvention pour le plan de gestion du marais de Nyre

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu la délibération 2014-91 du 28 octobre 2014 validant le plan de gestion 2015-2019 du marais de Nyre,

Sachant que la commune peut prétendre pour cette opération à des subventions de la part de l'Agence de l'Eau, pour les actions à mettre en œuvre en 2017 et 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2017-23

4° - Fixation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des ZAE de la Communauté de communes Fier et Usses

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu l'article L.5214-16 du CGCT qui prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence développement économique déclinée comme suit :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Par exception au droit commun, l'article L5211-17 du CGCT permet un transfert des biens immeubles des communes en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE.

Pour cela les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Pour que ces transferts en pleine propriété soient financièrement neutres pour les communes et la CCFU, il est proposé d'évaluer les prix de transfert de manière à ce que le résultat prévu de l'opération reste au bénéfice ou au déficit de la commune.

Le PAE de Vincy est actuellement au stade de finalisation de commercialisation. Parmi les 6 lots propriété de la commune de La Balme de Sillingy qui restent à vendre, 5 sont sous compromis de vente et 1 fait l'objet d'une réservation. La commune n'étant plus compétente pour signer les actes de vente, il est nécessaire de transférer ces biens à la CCFU qui procèdera à leur vente.

Il est donc proposé de retenir un transfert aux conditions suivantes :

Références cadastrales VINCY	Superficie en m²	Prix (70 € HT du m²)	Modalités paiement	Date transfert
Section B 2819p1 + 2821p1	1430	100 100,00 €	Payable comptant	Propriété et jouissance le jour de la signature
Section B 2819p2 + 2821p2	1022	71 540,00 €	Payable comptant	Propriété et jouissance le jour de la signature
Références cadastrales BROMINES	Superficie en m²	Prix (85 € HT du m²)	Modalités paiement	Date transfert
Section B 2912p2	1080	91 800,00 €	Payable comptant	Propriété et jouissance le jour de la signature
Section B 2810p1 + 2900p1 + 2898p1	1000	85 000,00 €	Payable comptant	Propriété et jouissance le jour de la signature
Section B 2810p2 + 2900p2 + 2898p2	1298	110 330,00 €	Payable comptant	Propriété et jouissance le jour de la signature
Section B 1829 + 2902	2219	188 615,00 €	Payable comptant	Propriété et jouissance le

				jour de la signature
Total	8049	684 165,00 €		

France Domaine, sollicité le 28/02/2017 sur l'évaluation des cessions envisagées, a rendu l'avis suivant : la valeur vénale des biens, déterminée par la méthode de comparaison, est estimée à 85 € HT / m2. Il est toutefois précisé que les terrains référencés au cadastre sous les numéros 2819p1 + 2821p1 (1430 m2) et 2819p2 + 2821p2 (1022 m2) ont fait l'objet de sondages et qu'ils contiennent du remblai de mauvaise qualité qui nécessite d'importants travaux de construction supplémentaires. En accord avec la commune de La Balme de Sillingy et les acquéreurs, il a été décidé d'ajuster le prix de vente de ces deux lots à 70 € HT m2.

De plus, il est nécessaire que les communes membres se prononcent dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur la proposition de transfert en pleine propriété des terrains mentionnés ci-dessus situés dans le PAE de Vincy sur la commune de La Balme de Sillingy aux conditions énumérées précédemment.
- d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2017-24

5° - Demande de subvention de la bibliothèque associative « La Fontaine aux Livres »

Rapporteur Chantal Macquet

A la demande de la « Fontaine aux Livres » association gérant la bibliothèque, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer dès maintenant la subvention de l'année 2017 et de fixer le montant de cette subvention à 867,00 € (huit cent soixante-euros et zéro cent) afin de compléter le fond de livres disponibles et de créer des animations pour le développement culturel des enfants scolarisés.

La subvention est calculée sur la base de 1,50 € (un euros et cinquante cents) par habitant.

Le dernier recensement de la population de Nonglard a arrêté à 578 (cinq cent soixante-dix-huit) le nombre d'habitants.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2017-25

6° - Confection et livraison de repas en liaison froide - Lancement de la consultation

Rapporteur Bénédicte VIVIANI

Le marché de confection et de livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire arrive à échéance le 31 août 2017.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation sous forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire avec un montant annuel minimum de 25 000 € HT et d'un montant annuel maximum de 50 000 € HT exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes passé selon la procédure adaptée en application des articles du décret 27, 78 et 80 du décret 2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est passé pour une première période de 12 mois débutant le 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018.

Il pourra être reconduit trois fois, par décision expresse de la personne publique, pour une période de 12 mois, du 1^{er} septembre au 31 août.

Il est proposé au conseil municipal :

- de lancer la consultation dans le cadre du marché de confection et livraison de repas en liaison froide ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la passation de ce marché.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2017-26

7° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, chemin du Marais - David MARQUES ROSA (PC 74.202.17.0001)

Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable pour un brise vue, route de la Lanterne - André ARNAUD (DP 74.202.17.0002)

Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable pour une clôture, route de la Ville - Alexandre MICHEA (DP 74.202.17.0003)

Sursis à statuer à une déclaration préalable pour la division d'une parcelle, montée du Château - Daniel MAILLARD (DP 74.202.17.0005)

Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable pour une modification de façade situé impasse des Neyrulles - Eric LABAZ (DP 74.202.17.0006)

Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable pour une modification de façade situé impasse du Château - Copropriété 4 saisons Delphine ROYER (DP 74.202.17.0007)

Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable pour une réfection de toiture situé route du Juiliard - Jean-Paul DESANDRE (DP 74.202.17.0008)

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour la création d'une piscine située impasse du Bocher - Johann JARROUX (DP 74.202.17.0004)

Déclaration préalable pour une clôture et un portail située chemin du Marais - Sébastien AMBERT (DP 74.202.17.0009)

Déclaration préalable pour une extension de toiture située route de la Ville - Thierry AIRAULT (DP 74.202.17.0010)

Déclaration préalable pour un remplacement d'une ancienne clôture en bois située route de la Ville - Florian DAVIER (DP 74.202.17.0011)

Déclaration préalable pour la création d'une piscine située impasse du Bocher - Caroline ROSTAN (DP 74.202.17.0012)

8° Informations diverses

Information sécheresse et restrictions

Le Préfet nous informe qu'il a pris un arrêté limitant l'usage de l'eau sur l'ensemble du département jusqu'au 30 septembre 2017 qui peuvent se résumer comme suit : sont interdits

Le lavage des voitures hors stations de lavage

Le remplissage total des piscines (remplissage complémentaire autorisé la nuit)

L'arrosage des pelouses et espaces verts de 8 h à 20 h.

Vous trouverez l'arrêté dans son entier sur le tableau d'affichage ou sur le site de la Commune.

Gestion des transports interurbains LIHSA jusqu'au 31 août 2017

Les fiches horaires LISHA de la période printemps 2017 sont désormais accessibles sur internet sur le site hautesavoie.fr, rubrique « Transports et Mobilité » ou sur le site mobicime.hautesavoie.fr (recherche d'itinéraires et consultation de l'offre de transport en commun en Haute-Savoie).

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une villa sur les parcelles B632 et 633 impasse des Neyrulles pour une surface de 145 m² au prix de 375 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une villa sur la parcelle B961 chemin de Vaulx pour une surface de 96 m² au prix de 378 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Maison Ravoire

Le Maire a signé une convention de mise à disposition avec l'EPF de la cave de la maison Ravoire. La commune peut donc en disposer. Elle sera mise à disposition de l'APE en remplacement du local prêté sous les sanitaires de la salle des fêtes.

Enquête de consommation sur les produits et services du quotidien

La Communauté de Communes a lancé une enquête de consommation sur les produits et services du quotidien pour alimenter ses réflexions sur le développement de nouveaux services et commerces. Nous vous remercions de passer quelques instants pour y répondre. Le questionnaire a été distribué dans les boîtes début mai.

Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

Le Maire informe le conseil que l'INSEE réalise, entre le 2 mai et le 24 juin 2017, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle afin que lui soit réservé un bon accueil.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Recensement des oiseaux détenus (lutte contre la grippe aviaire)

Le Préfet nous communique un formulaire à remplir par toutes les personnes détenteurs d'oiseaux (notamment poules, canards, dindes, etc... et oiseaux d'agrément). Ce formulaire est disponible en mairie.

Déclaration des ruches

Du 1^{er} septembre au 31 décembre, la déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Analyse de l'eau

Prélèvement du 4 mai 2017 chez un particulier Chez Collomb :

« Respect des limites de qualité pour les paramètres analysés. »

Fermeture exceptionnelle de la mairie

En raison de l'absence de Mme FILLION, la mairie sera fermée le 1^{er} juin 2017 et la semaine du 19 au 23 juin 2017.

Réglementation du stationnement

Les panneaux correspondant à l'arrêté n° 2015-96 ont été posés sur les différents parkings.

Nous vous rappelons que les véhicules ne peuvent stationner plus de 24 heures au même endroit.

Résultats des élections présidentielles

RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017 A NONGLARD

1ER TOUR		2EME TOUR	
CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX	CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX
DUPONT-AIGNAN Nicolas	19	MACRON Emmanuel	222
LE PEN Marine	92	LE PEN Marine	142
MACRON Emmanuel	99		
HAMON Benoît	14		
ARTHAUD Nathalie	2		
POUTOU Philippe	3		
CHEMINADE Jacques	0		
LASSALLE Jean	4		
MELENCHON Jean-Luc	61		
ASSELINEAU François	3		
FILLION François	93		
TOTAL	390	TOTAL	364
<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>469</i>	<i>469</i>	
<i>Nombre de votants</i>	<i>399</i>	<i>398</i>	
<i>Nombre de votes exprimés</i>	<i>390</i>	<i>364</i>	
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>70</i>	<i>71</i>	
<i>Nombre de votes blancs</i>	<i>8</i>	<i>22</i>	
<i>Nombre de votes nuls</i>	<i>1</i>	<i>12</i>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

AGENDA

Fêtes des mères : Le conseil municipal invite les Mamans pour la fête des mères. La réception se tiendra le **vendredi 9 juin 2017** à 18 heures à la mairie

Elections législatives 1^{er} tour : **dimanche 11 juin 2017** de 8 h à 18 h

Elections législatives 2^{ème} tour : **dimanche 18 juin 2017** de 8 h à 18 h

Les électeurs intéressés pour tenir le bureau de vote avec les élus doivent se faire connaître en mairie.

Réunion publique PADD : dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera présenté en réunion publique le **lundi 19 juin 2017** à 18h30 à la Salle des Fêtes.

Fête de la musique : l'APE organise la fête de la musique le **vendredi 23 juin 2017** à la salle des fêtes à partir de 18 h heures

Concours de pétanque : le CAN et les chasseurs organise le concours de pétanque nocturne le **samedi 24 juin 2017** à l'espace jeux

Demi-journée d'arrachage du solidage : comme chaque année la Commune et les chasseurs organisent avec Aster une demi-journée d'arrachage du solidage dans le marais de Nyre **samedi 1er juillet 2017** à 8 h 30 rendez-vous devant la mairie.

Kermesse de l'APE : se tiendra le **vendredi 7 juillet 2017** à la salle des fêtes